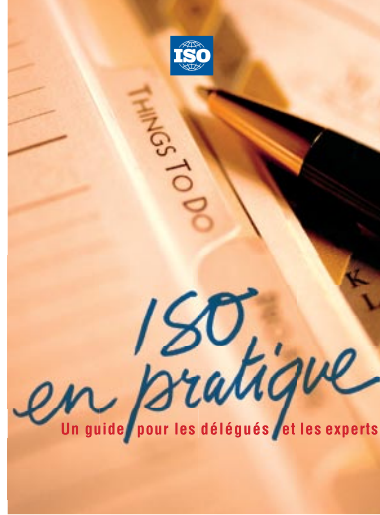




THINGS TO DO

ISO en pratique

Un guide pour les délégués et les experts



Sommaire

Bienvenue à l'ISO	1	12	Le droit d'auteur
En quelques mots	2	13	Les marques
Le besoin de Normes internationales	3	13	La politique en matière de brevets
L'ISO et le commerce mondial	5	13	La confidentialité
Une collaboration à l'échelle mondiale	6	14	Les produits de l'ISO
Les membres de l'ISO	7	16	Le président et le secrétaire d'un comité de l'ISO
La structure de management de l'ISO	8	17	Responsables de programmes techniques
La structure des comités	9	18	Dans une réunion ISO, qui est qui ?
Les secrétariats des comités	9	19	Se préparer pour une réunion
Les membres des comités de l'ISO	10	20	Communiquer les résultats aux médias
Les Directives	11	21	Sur le Web
Stades de l'élaboration d'une nouvelle norme	11	21	Magazines à lire
Le vote à l'ISO	12		

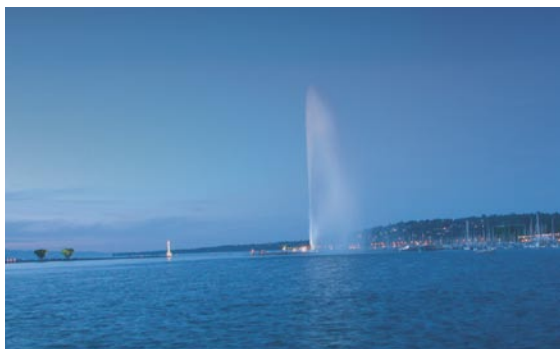
Bienvenue à l'ISO

Toutes nos félicitations pour votre nomination en qualité de délégué d'un comité de normalisation de l'ISO. Ce document a été préparé pour vous, qui avez été désigné comme membre de la délégation de votre organisme national de normalisation ou par une organisation en liaison en vue de participer aux réunions et aux travaux d'un comité de l'ISO. Il est également destiné aux experts désignés pour participer aux travaux des groupes de travail de l'ISO.

Il a pour but de vous donner des informations générales sur l'ISO et ses méthodes de travail et de vous informer sur les acteurs de notre processus d'élaboration des normes afin de vous aider à participer efficacement aux travaux techniques de l'ISO. Pour des raisons évidentes, il ne saurait être complet et, si vous souhaitez en savoir plus, une information abondante

sur l'ISO en général existe sur ISO Online (www.iso.org) et bon nombre d'informations, accessibles au public, concernant les travaux techniques de l'organisation sont disponibles dans la rubrique «Élaboration des normes».

Merci de bien vouloir adresser toute observation ou suggestion d'amélioration de ce document au Secrétariat central de l'ISO à central@iso.org.



Le Secrétariat central de l'ISO est à Genève, Suisse

Ce document d'information a été conçu pour assister les délégués et les experts dans les travaux techniques de l'ISO. En tout état de cause, les publications suivantes prévalent :

Statuts et règles de procédure de l'ISO

Directives ISO/CEI – Partie 1

Procédures pour les travaux techniques

Directives ISO/CEI – Partie 2

Règles de structure et de rédaction des Normes internationales

Directives ISO/CEI, Supplément

Procédures spécifiques à l'ISO

En quelques mots

- **Ce que l'ISO fait**

elle élabore des Normes internationales pour les produits, les services, les processus, les matériaux et les systèmes, ainsi que pour l'évaluation de la conformité et les pratiques de gestion.

- **Ce que l'ISO ne fait pas**

elle n'effectue pas la certification de conformité à ses normes, y compris ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004.

- **Ce que les normes ISO réalisent**

elles permettent d'assurer la qualité, la valeur écologique, la sécurité, l'économie, la fiabilité, la compatibilité, l'interopérabilité, l'efficacité et d'autres caractéristiques essentielles ; elles facilitent le commerce et diffusent les technologies.

- **Comment reconnaître une norme ISO**

elle porte le logo de l'ISO et la désignation « Norme internationale ».

- **L'ISO – l'organisation**

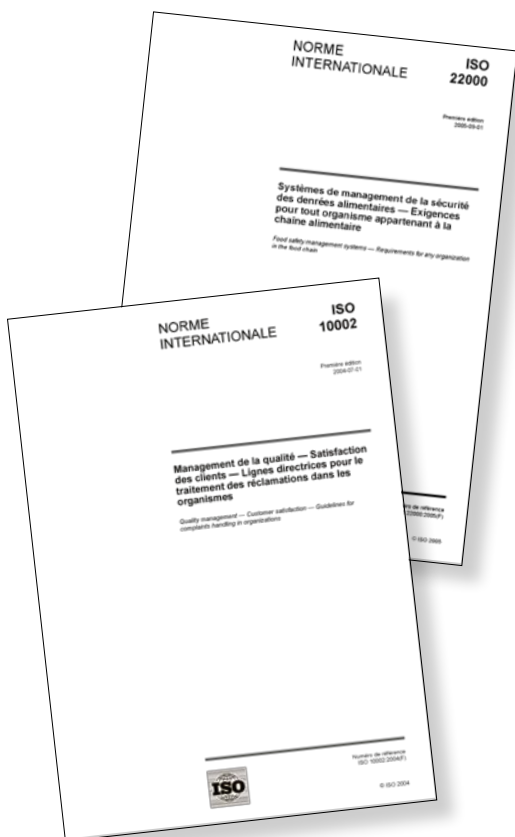
est constituée d'un réseau d'organismes nationaux de normalisation dans toutes les régions du monde, les plus représentatifs de la normalisation dans leur pays, et travaille en partenariat avec des organisations internationales comme les Nations Unies, ses institutions spécialisées et l'Organisation mondiale du commerce.

- **L'ISO – le nom**

dérivé du mot grec *isos*, signifiant « égal ». La forme longue « Organisation internationale de normalisation » appelle une traduction, mais, quelle que soit la langue, la forme courte est toujours ISO.

- **Les origines de l'ISO**

fondée en 1946 par les délégués de 25 pays, l'ISO a commencé ses activités le 23 février 1947.



Le besoin de Normes internationales

En ce début de 21^e siècle, en raison de la mondialisation du commerce et de nombreux autres enjeux comme la sécurité, la santé et l'environnement, les Normes internationales du type de celles produites par l'ISO, qui sont basées sur un double niveau de consensus – consensus entre pays et entre parties prenantes – sont plus que jamais demandées.

Le contexte politique dans lequel les Normes internationales sont développées a connu une évolution marquée, avec l'élargissement de la composition et du domaine d'activité de l'Organisation mondiale du commerce, la multiplication des accords de libre-échange, la pression pour une meilleure gouvernance publique, la concentration de l'industrie en des entreprises d'envergure toujours plus mondiale, l'influence croissante des organisations non gouvernementales (ONG) en faveur d'un développement plus équitable et durable et l'exigence publique croissante d'une responsabilité sociale chez les acteurs économiques.

Les entreprises doivent par conséquent surveiller leurs trois dimensions fondamentales – économique, environnementale et sociale – afin de garantir leur propre développement durable tout en contribuant à celui de la planète. Les Normes internationales aident de plus en plus à la réalisation de cet objectif. Avec une collection de plus de 17 000 Normes internationales, dont

l'élaboration et la promotion sont assurées par les parties prenantes elles-mêmes dans un réseau plus de 150 organismes nationaux de normalisation et de centaines d'organisations en liaison, l'ISO est le premier producteur de Normes internationales.

Note – Chiffres au 1^{er} janvier 2008

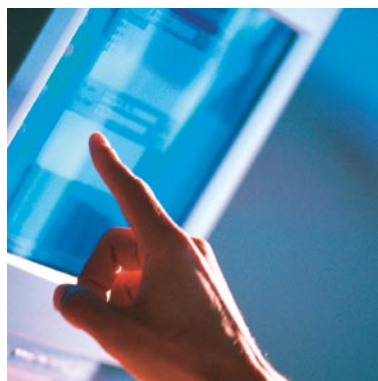
La dimension économique

La mission initiale et toujours centrale de l'ISO est de fournir des Normes internationales qui aident

à la diffusion des technologies, à l'interopérabilité des composants et des équipements, à l'évaluation de leur performance et, plus généralement, au commerce et aux relations économiques.

Le besoin de normes véritablement mondiales s'est développé avec l'émergence de nouveaux marchés, de nouveaux acteurs et de nouvelles économies puissantes.

Cette situation a suscité un haut niveau de participation des experts au sein de l'ISO, où ils disposent de mécanismes adéquats pour édifier un consensus mondial et appliquer le mot d'ordre : « *Faites-le une fois, faites-le bien, faites-le sur le plan international* ».



La dimension environnementale

Les défis associés à la protection de l'environnement sont particulièrement présents dans les travaux de l'ISO. Les activités de production et de transformation, et les produits eux-mêmes, sont situés dans le contexte des enjeux du changement climatique et du développement durable.

L'ISO offre une collection très étendue de normes relatives à l'environnement, qui couvrent des sujets allant de l'échantillonnage,



des essais et des méthodes d'analyse, à l'analyse du cycle de vie des produits, au management environnemental ou à la déclaration et à la vérification des émissions de gaz à effet de serre.

La dimension sociale

Les avantages économiques et environnementaux des Normes internationales sont régulièrement reconnus par les conseils d'administration des entreprises et aux niveaux gouvernementaux. La dernière évolution en date est de comprendre que la normalisation peut aussi offrir des avantages considérables dans la dimension sociale. Déjà, de nombreuses normes ISO se rapportent à la santé et à la sécurité au travail, dans les transports ou à la maison, depuis les exigences de sûreté pour des équipements spécifiques jusqu'à l'ergonomie et à l'accessibilité. Les nouveaux domaines incluent des

questions de sécurité comme l'évaluation des risques, la gestion de la sécurité, la biométrie, la mise en place de la chaîne logistique intermodale, la prévention des catastrophes naturelles et la réponse à ces situations, ou la gestion de la sécurité informatique.

La prise de conscience du public a eu pour effet de susciter l'intérêt croissant des gouvernements, des médias et des investisseurs pour un comportement éthique des producteurs et des distributeurs. L'ISO a également lancé l'élaboration d'une Norme internationale qui donne des lignes directrices relatives à la responsabilité sociale.

L'ISO : une plate-forme pour la performance mondiale

L'ISO continue d'assumer son rôle traditionnel qui est de faire tourner les rouages de l'industrie avec efficacité en fournissant aux différents secteurs les normes techniques dont ils ont besoin, en les adaptant aux évolutions technologiques, aux préoccupations croissantes concernant l'environnement ou la sécurité et à l'omniprésence des technologies de l'information et de la communication. Mais la technologie, l'industrie et l'entreprise n'existent pas dans un vide. Elles opèrent dans un système global plus large avec ses dimensions économique, environnementale et sociale. La mission de l'ISO a évolué et consiste désormais à fournir le creuset pour élaborer des normes ayant une pertinence globale et fondées sur le consensus, qui aident les organismes à relever les défis qui se présentent à eux dans les trois dimensions de l'entreprise durable.

L'ISO et le commerce mondial

L'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) de l'OMC, qui inclut le Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes, reconnaît l'apport important des Normes internationales et des systèmes d'évaluation de la conformité pour l'amélioration de l'efficacité de la production et la facilitation du commerce international.

L'ISO met pleinement en œuvre les six principes qui ont été adoptés par le comité OTC et que les organismes internationaux à activités normatives devraient observer : transparence ; ouverture ; impartialité et consensus ; efficacité et pertinence ; cohérence ; et dimension du développement.

La politique de l'ISO en matière de pertinence globale énonce de façon détaillée des principes cohérents avec ceux de l'OMC en les accompagnant de lignes directrices pour la mise en œuvre afin d'assurer que les normes ISO :

- répondent avec efficacité aux exigences réglementaires, aux besoins du marché et aux développements scientifiques et techniques sur le plan mondial ;
- ne faussent pas les marchés ou n'ont pas d'effets négatifs sur une concurrence équitable ;
- n'entravent pas l'innovation ou le développement technologique ;

- ne donnent pas de préférence aux exigences de pays ou de régions spécifiques et sont orientées résultats plutôt que prescriptions en matière de conception.



L'accroissement de la participation des membres de l'ISO des pays en développement et le renforcement de leurs infrastructures de normalisation sont au cœur du *Plan quinquennal de l'ISO pour les pays en développement*.

Le plan a cinq objectifs principaux :

- améliorer la sensibilisation ;
- développer les capacités ;
- accroître la coopération nationale et régionale ;
- développer la communication électronique et les compétences dans l'utilisation des outils informatiques ;
- accroître la participation à la gestion et aux travaux techniques de l'ISO.

Une collaboration à l'échelle mondiale

L'ISO collabore avec ses deux partenaires internationaux sectoriels, la CEI (Commission électrotechnique internationale) et l'UIT (Union internationale des télécommunications). Les trois organisations, basées à Genève, Suisse, ont formé la Coopération mondiale de la normalisation (WSC) comme point focal de leur activité stratégique combinée.

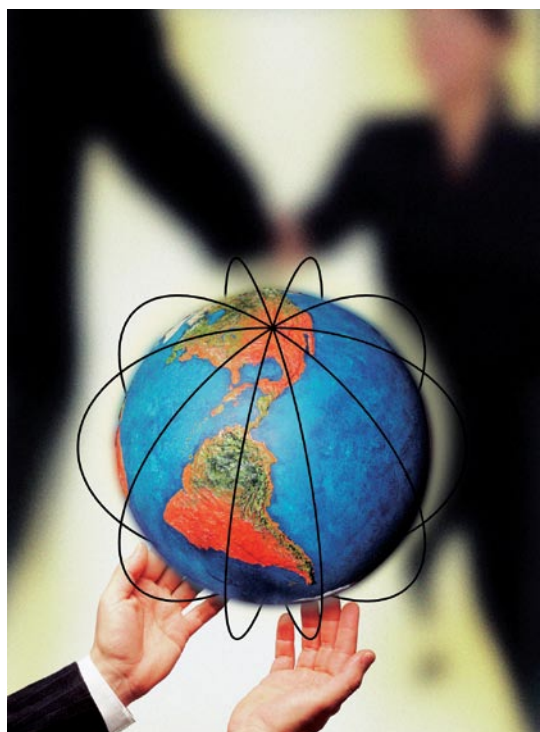
L'ISO collabore avec l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées et ses commissions, en particulier celles qui sont engagées dans l'harmonisation des règlements et des politiques publiques, notamment :

- la Commission du Codex Alimentarius pour le mesurage, la gestion et la traçabilité des produits alimentaires du point de vue de la qualité et de la sécurité ;
- l'OMI, l'Organisation maritime internationale, pour sécuriser le transport maritime et intermodal ;
- la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, par exemple pour l'utilisation des normes ISO en relation avec la sûreté des véhicules automobiles ou le transport des matières dangereuses ;
- l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé, pour les technologies de la santé ;
- l'OMT, l'Organisation mondiale du tourisme, pour la qualité des services relatifs au tourisme ;

ou avec les instances engagées dans l'assistance et le soutien aux pays en développement comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Centre du commerce international.

Les comités techniques de l'ISO sont officiellement en liaison avec plus de 600 organisations internationales, qui complètent le réseau des membres nationaux de l'ISO.

Les relations avec des groupes internationaux de parties prenantes ont également été renforcées. L'ISO est membre institutionnel du Forum



économique mondial, a accru sa collaboration avec des ONG représentant des intérêts sociétaux ou professionnels, comme Consumers International, le World Business Council on Sustainable Development ou la Fédération internationale des associations pour la pratique des normes (IFAN), et collabore régulièrement avec les principales organisations internationales travaillant dans le domaine de la métrologie, de la qualité, de l'accréditation et de l'évaluation de la conformité.

Les membres de l'ISO sont nombreux à être aussi membres d'organisations régionales de normalisation. L'ISO peut ainsi plus facilement créer des ponts avec les activités régionales de normalisation dans le monde entier. L'ISO a reconnu sept organisations régionales de normalisation représentant l'Afrique, les Pays arabes, la région que recouvre la Communauté des États indépendants, l'Europe, l'Amérique latine, l'Asie du sud-est et la zone Pacifique. Cette reconnaissance est fondée sur l'engagement des organismes régionaux à adopter les normes ISO – chaque fois que possible sans modification – en tant que normes nationales de leurs pays membres et à entreprendre l'élaboration de normes divergentes dans les seuls cas où il n'existe pas de normes ISO appropriées susceptibles d'une adoption directe.

Les membres de l'ISO

Les membres de l'ISO sont de trois types :

Comités membres

Un comité membre de l'ISO est l'organisme national le plus représentatif de la normalisation dans son pays. Un seul organisme par pays est accepté en qualité de membre de l'ISO. Les comités membres sont en droit de participer aux travaux et exercent pleinement leurs droits de vote dans le cadre de tout comité technique et de tout comité chargé de l'élaboration d'orientations politiques de l'ISO. Ils peuvent utiliser les normes ISO comme base de leurs normes nationales.

Membres correspondants

Un membre correspondant est d'ordinaire une organisation d'un pays qui ne dispose pas encore d'une activité nationale de normalisation entièrement développée. Les membres correspondants ne prennent pas une part active dans les travaux techniques et dans l'élaboration des politiques, mais ils sont en droit d'être tenus pleinement informés des travaux qui présentent pour eux un intérêt et ils peuvent utiliser les normes ISO comme base de leurs normes nationales.

Membres abonnés

Un membre abonné verse une cotisation moindre, lui permettant néanmoins de rester en contact avec la normalisation internationale. Cette catégorie de membre a été créée pour les pays à très petites économies.

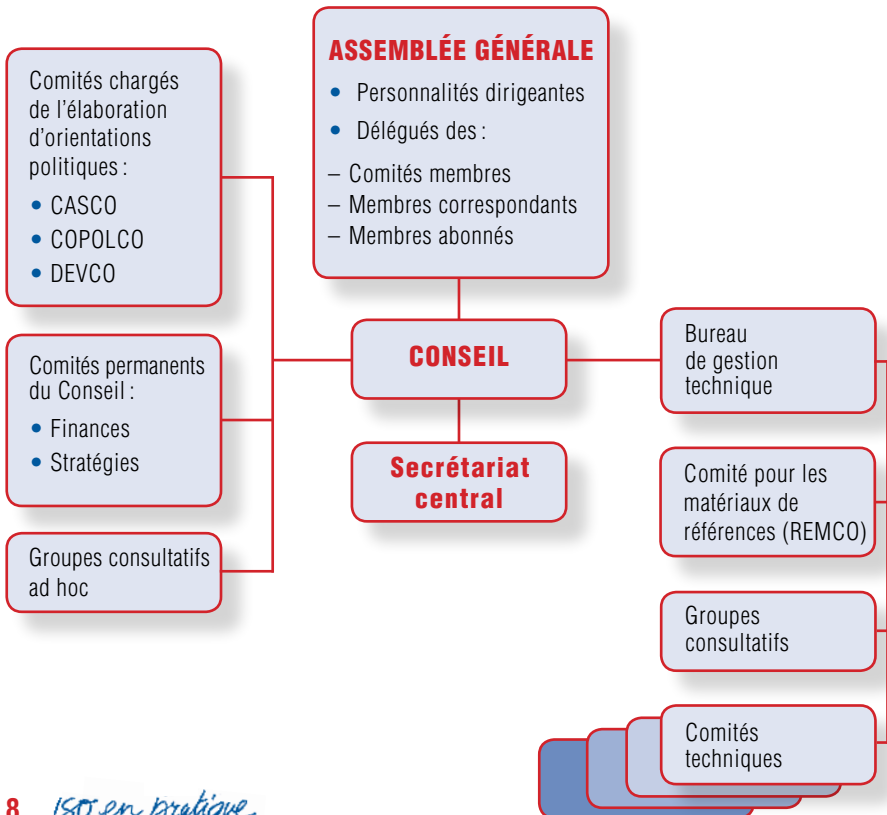
La structure de management de l'ISO

L'orientation de l'ISO pour l'avenir est guidée par son *Plan stratégique* qui est approuvé par l'Assemblée générale de l'ISO.

L'Assemblée générale est une réunion des personnalités dirigeantes de l'ISO et des délégués désignés par les comités membres. Les membres correspondants et les membres abonnés peuvent participer en qualité d'observateurs.

La mise en œuvre du Plan stratégique de

l'ISO et de ses politiques est administrée par l'intermédiaire du Conseil de l'ISO, dont dépendent plusieurs comités chargés de l'élaboration d'orientations politiques : pour les questions relatives aux pays en développement (DEVCO), la politique en matière de consommation (COPOLCO) et l'évaluation de la conformité (CASCO). Le Bureau de gestion technique fait également rapport au Conseil de l'ISO et il est lui-même responsable de la gestion d'ensemble des travaux techniques, y compris d'un certain nombre de groupes techniques consultatifs.



La structure des comités

L'élaboration des normes est réalisée par les groupes techniques qui reçoivent des contributions d'un large éventail de comités associés au niveau national et d'organisations en liaison ayant des connexions régionales ou internationales.

Les travaux techniques sont réalisés sous la gestion d'ensemble du **Bureau de gestion technique**. Ce dernier est responsable de la création des divers comités techniques (TC), de la nomination des présidents de comités techniques et de la surveillance de l'avancement des travaux techniques. Il est également responsable des Directives, qui sont les règles pour l'élaboration des Normes internationales.

Les **comités techniques** sont créés par le Bureau de gestion technique pour servir des industries spécifiques ou traiter de sujets génériques, afin d'élaborer des Normes internationales ou d'autres

publications de l'ISO correspondant aux besoins des secteurs concernés.

Un comité technique peut à son tour créer un ou plusieurs **sous-comités** qui se concentreront sur des parties spécifiques de l'exigence normative globale du secteur. Il est ensuite possible de créer d'autres sous-groupes sous la forme de **groupes de travail** chargés de tâches spécifiques dans le cadre du programme général. Au-delà encore, des groupes consultatifs, des groupes d'étude, des groupes ad hoc, des comités de rédaction peuvent être constitués pour appuyer ces activités.

En cas de besoin d'une norme sur un sujet spécifique, un comité de projet peut être créé. Semblables à des comités techniques, les comités de projet sont plus rapides à mettre en place et sont dissous une fois la norme publiée.

Les secrétariats des comités

La responsabilité de la réalisation des travaux techniques de l'ISO est assurée d'une manière décentralisée. Chaque comité technique ou sous-comité de l'ISO reçoit le soutien administratif d'un des comités membres de l'ISO – le secrétariat – qui est un membre participant (P) du comité. Il est exigé du secrétariat qu'il soit neutre et se dissocie d'un point de vue national. Le membre de l'ISO qui assure ce soutien de secrétariat,

directement ou par délégation, a signé un « Accord de prestation de services » qui définit les termes de son engagement.

Le secrétaire du comité (c'est-à-dire la personne nommée par le comité membre qui détient le secrétariat) est responsable de l'organisation administrative des travaux et travaille en relation étroite avec le président du comité pour gérer les travaux.

Les membres des comités de l'ISO

Tous les comités membres et membres correspondants sont en droit d'être membres de l'un quelconque des comités de l'ISO. Il existe plusieurs types de membres.

Les membres (P) (membres participants) sont les comités membres de l'ISO qui souhaitent jouer un rôle actif dans les travaux d'un comité technique ou d'un sous-comité. Ils ont le devoir de jouer un rôle actif dans les travaux de leur comité, mais aussi l'obligation de voter lors de tous les votes officiels relatifs aux travaux du comité. Ils ont le devoir d'identifier les experts à même de contribuer aux activités associées des groupes de travail. Les experts travailleront à la préparation des Normes internationales et en feront rapport à leur organisme national.

Les membres (O) (membres observateurs) sont ceux qui souhaitent suivre l'élaboration d'une norme, éventuellement apporter leur contribution aux travaux, sans s'engager à participer activement. Cette qualité de membre est ouverte aux comités membres et aux membres correspondants de l'ISO.

Le jumelage a été introduit pour aider les pays en développement à mieux participer aux travaux techniques de l'ISO. Le jumelage est conçu pour permettre à un comité membre dans un pays en développement de recevoir l'assistance d'un comité membre dans un pays développé. L'intention est de s'assurer que le pays en développement joue un rôle plus utile dans le processus d'élaboration des normes et que ses besoins particuliers sont entièrement pris en considération. Ce concept aidera également les experts des pays en développement à jouer les premiers rôles dans les travaux techniques en créant un jumelage au niveau du secrétariat du comité ou en permettant la nomination d'un Vice-président d'un pays en développement.

La qualité de membre en liaison est un moyen pour les organisations internationales et les importantes organisations régionales de participer à l'élaboration des normes ou d'en être tenues informées, et d'assurer ainsi une acceptation plus large du résultat final et la coordination d'activités de normalisation parallèles dans différents organismes. Pour être efficace, la liaison doit opérer dans les deux sens et il est normal d'établir des accords réciproques, qui impliqueront en général l'échange de documents de base, y compris les propositions d'études nouvelles et les projets de travail.



Les Directives

Les *Directives* sont les procédures centrales pour les travaux d'élaboration des normes au sein de l'ISO et de la CEI. Elles donnent l'explication et les règles formelles qui guident la progression de tout projet de normalisation.

On entend par là tout travail conduisant à l'élaboration d'une nouvelle norme ou d'un autre produit de l'ISO, à la révision ou à l'amendement d'une norme existante.

Comme c'est le cas pour tout projet type dans une autre organisation quelle qu'elle soit, chaque activité doit suivre une approche planifiée qui utilise des ressources spécialement allouées à cet effet. Cette approche aura des limites temporelles et un produit final spécifié et impliquera normalement une équipe de personnes.

La structure adoptée à l'ISO pour les projets actifs comporte six stades, bien qu'il soit possible d'omettre un ou plusieurs stades pour certains projets.

La structure est entièrement décrite dans les *Directives ISO/CEI*, Partie 1 (Procédures pour les travaux techniques). La Partie 2 des *Directives* fournit les règles détaillées pour la structure et la rédaction des Normes internationales.

La Partie 1 et la Partie 2 sont souvent appelées simplement *Les Directives*.

Stades de l'élaboration d'une nouvelle norme

L'élaboration d'une Norme internationale suit une série de stades identifiables avec les sigles correspondants.

Nom du stade	Nom du produit	Sigle
Stade préliminaire	Projet préliminaire	PWI
Stade proposition	Proposition d'étude nouvelle	NP
Stade préparation	Projet(s) de travail	WD
Stade comité	Projet(s) de comité	CD
Stade enquête	Projet de Norme internationale	DIS
Stade approbation	Projet final de Norme internationale	FDIS
Stade publication	Norme internationale	IS

Le vote à l'ISO

Au sein de l'ISO, les décisions sont prises sur la base de votes exprimés par les comités membres de l'ISO sur la base d'un vote par pays. Ceux qui sont habilités à voter ainsi que les critères d'approbation varient selon la nature du vote. La Partie 1 des *Directives ISO/CEI* donne les précisions sur ces règles.

Au stade enquête, un projet de Norme internationale (DIS) est mis à la disposition de l'ensemble des comités membres de l'ISO, qui sont tous en droit de voter et de proposer des observations sur le document durant une période de cinq mois. Les membres (P) du comité responsable du document sont dans l'obligation de voter. Si le DIS est approuvé à 100 %, il peut passer directement au stade publication dès que toutes les observations reçues ont été traitées. Dans le cas contraire, un projet final de Norme internationale (FDIS) est envoyé à l'ensemble des comités membres de l'ISO pour vote sur une période de deux mois, accompagné du rapport de vote sur le DIS qui inclut toutes les observations reçues et leur traitement.



Le droit d'auteur

Il est possible d'avoir recours à de nombreuses sources pour la rédaction d'une norme, y compris les normes nationales, les normes d'autres organismes à activités normatives, les publications scientifiques, etc. Lorsque ces sources sont protégées par le droit d'auteur, il est indispensable que les détenteurs du droit d'auteur aient donné leur accord pour que le document soit mis à disposition, puis éventuellement reproduit en tout ou en partie dans la norme ISO. Tout document communiqué au cours du processus de l'ISO peut être copié et diffusé au sein du système ISO. Il est de la responsabilité des personnes qui proposent ce type de document de s'assurer de l'accord du détenteur du droit d'auteur.

Les normes ISO et les projets (projets de travail, projets de comité, projets de Normes internationales et projets finaux de Normes internationales, ainsi que d'autres publications ISO) sont tous protégés par le droit d'auteur de l'ISO.

Les publications de l'ISO sont des documents commerciaux et ne peuvent être copiées sans l'autorisation expresse du responsable du droit d'auteur de l'ISO.



L'ISO accepte néanmoins le principe d'une utilisation des publications à des fins de normalisation. Toute éventuelle question sur le droit d'auteur devra être adressée à copyright@iso.org.

Les marques

Il convient d'éviter l'emploi de marques ou autres dénominations spéciales dans les publications de l'ISO. L'emploi de marques n'est autorisé qu'à titre exceptionnel (voir *Directives*, Partie 2, 6.6.3). L'utilisation du logo ISO n'est admis que sur autorisation spéciale du Secrétariat central de l'ISO (logo@iso.org).

La politique en matière de brevets

Il convient de prêter une attention particulière à la politique commune UIT-T/UIT-R/ISO/CEI en matière de brevets, qui n'oppose pas d'objection de principe à la préparation de normes qui incluent l'utilisation de dispositions faisant l'objet de droits de propriété industrielle ou de droits similaires. Toutefois, pour s'assurer qu'une Norme internationale pourra être utilisée, il est essentiel que les titulaires des brevets communiquent (à l'aide du formulaire recommandé) au Secrétariat central de l'ISO (patent.statements@iso.org) des déclarations attestant qu'ils sont disposés à accorder des licences à des candidats dans le monde entier gratuitement ou à des conditions raisonnables et non discriminatoires.

L'ISO n'exige pas de faire des recherches sur les brevets, mais tous les participants à un projet de normalisation doivent, lorsqu'ils en ont connaissance, attirer l'attention sur tout droit pertinent afférent à un brevet qui leur appartient ou qui appartient à d'autres organisations. Pour obtenir le formulaire et des informations plus détaillées, reportez-vous à www.iso.org/patents.

La confidentialité

Les documents de travail de l'ISO ne sont pas publiquement disponibles même s'ils font l'objet d'une large diffusion soumise à un contrôle, par exemple entre les experts désignés, les membres de comités miroir nationaux, et les organisations représentées dans ces comités miroir.



Les experts devront respecter la **confidentialité** des informations qu'ils détiennent et restreindre la communication des débats internes et des documents de travail, à l'exception de ce qui est nécessaire pour l'élaboration de la publication concernée et l'obtention du consensus sur son contenu. L'ISO ne peut garantir la confidentialité des informations.

L'ISO a l'obligation de ne pas divulguer les **données personnelles** relatives aux membres de ses groupes techniques. Il est demandé aux délégués d'aider l'ISO à respecter cette obligation. La déclaration de l'ISO sur la protection des données utilise les règles communément acceptées pour la collaboration dans un environnement de travail électronique. Les participants

conviennent de s'abstenir de diffuser les informations qu'ils ont reçues en leur qualité de participants à des comités électroniques, mais ils doivent clairement accepter que leurs données personnelles soient utilisées et mises en commun, en tant que de besoin, dans le cadre des travaux de normalisation auxquels ils participent.

Les produits de l'ISO

L'ISO est très connue dans le monde pour ses **Normes internationales** (comme la série ISO 9000 sur le management de la qualité), mais ces dernières ne représentent qu'un des types de produits élaborés par l'ISO, qui sont au nombre de cinq :

Une **Norme internationale (IS)** fournit des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques relatives à des activités ou à leurs résultats, dans le but de réaliser le degré optimal d'ordre dans un contexte donné. Les Normes internationales prennent de nombreuses formes: normes de produit, mais aussi méthodes d'essai, codes de bonne pratique et, de plus en plus, normes relatives au management. L'accent est mis sur les normes orientées résultats plutôt que sur les normes prescriptives. Elles sont conçues pour des usages communs et répétés et n'ont pas de durée de vie prédéfinie. Leur utilité et leur pertinence font néanmoins l'objet d'un examen au terme d'une période de cinq ans au maximum.

Une **Spécification technique (TS)** traite de travaux qui sont encore en phase de développement technique ou dont on estime qu'ils sont susceptibles d'un accord futur sur une Norme internationale.

Une Spécification technique est publiée pour utilisation immédiate, mais permet aussi d'obtenir des retours d'information. À terme, l'objectif est de la transformer et de la publier à nouveau sous forme de Norme internationale. Une Spécification technique fait l'objet d'un examen continu concernant son utilité et sa pertinence.

Un **Rapport technique (TR)** contient des informations différentes de celles des deux publications précédentes. Il peut inclure par exemple les données d'une enquête ou d'un rapport informatif, ou encore des informations sur l'«état de la technique» tel qu'il est perçu.

Un Rapport technique n'a pas de durée de vie prédéfinie.

Une **Spécification publiquement disponible (PAS)** est publiée pour répondre à un besoin urgent du marché et représente soit le consensus des experts au sein d'un groupe de travail, soit un consensus dans une organisation extérieure à l'ISO. Comme les Spécifications techniques, les Spécifications publiquement disponibles sont publiées pour utilisation immédiate et aussi comme un moyen d'obtenir des retours d'information en vue de les transformer en Normes internationales. Elles ont aussi une durée de vie de six ans avant d'être transformées ou annulées. Il arrive que plusieurs Spécifications publiquement disponibles couvrent le même sujet. Ces documents peuvent alors être contradictoires à certains égards, car ils sont produits avant qu'un consensus ait été obtenu, mais ils ne devraient pas entrer en contradiction avec une Norme internationale existante.

Un **Accord international d'atelier (IWA)** est un document élaboré hors du système des comités de l'ISO, pour permettre aux acteurs du marché de négocier dans un environnement d'«atelier ouvert» créé sous les auspices de l'ISO. L'atelier bénéficiera en général du soutien administratif d'un comité membre de l'ISO désigné. L'accord publié mentionnera les organisations qui ont participé à son élaboration. Là encore, un tel accord pourra exister pendant six ans avant d'être transformé en une autre forme de produit ISO ou annulé.



Le président et le secrétaire d'un comité de l'ISO

Chaque comité de l'ISO – comité technique ou sous-comité – a un **secrétariat**. Cette fonction et ce rôle sont assignés à un comité membre de l'ISO. Lorsqu'il prend cette responsabilité, le membre de l'ISO assume un rôle international au nom de l'ISO et se met au service des membres du comité (c'est-à-dire les membres (P), (O) et en liaison).

Les présidents des comités techniques (TC) sont désignés par le secrétariat et nommés par le Bureau de gestion technique de l'ISO. Les présidents des sous-comités sont désignés par le secrétariat et nommés par le comité technique.

Le président d'un comité de l'ISO a pour tâche d'aider ce dernier à parvenir à un accord qui sera accepté sur le plan international. Il est donc essentiel que le président se dissocie des positions nationales qu'il aurait pu avoir auparavant et à juste titre en qualité de délégué national. Le président a pour tâche de piloter le comité vers le consensus et de reconnaître ce consensus lorsqu'il a été atteint. En général, cela signifie que le comité convient qu'une solution particulière est la meilleure possible pour la communauté internationale à ce moment précis.

Le président doit donc rester neutre et œuvrer à obtenir un résultat qui sera acceptable pour la communauté

internationale. Le président ne peut donc continuer à être un représentant national au sein de ce comité particulier.

Le président doit tenir compte du fait que les membres d'un comité quel qu'il soit seront très peu nombreux à communiquer dans leur langue maternelle. Il s'efforcera par conséquent de veiller à ce que leurs points de vue soient entendus et que la compréhension soit complète. Cela évitera de perdre beaucoup de temps à un stade ultérieur.

Guider les travaux

Le président a, de toute évidence, le devoir de guider et de maîtriser la progression de l'élaboration d'une Norme internationale à travers les divers stades du projet jusqu'à son achèvement. Il peut s'avérer utile par exemple que le président demande qu'un ou plusieurs membres du comité aident le secrétariat dans la préparation de projets ou dans d'autres aspects de la tâche générale.

Liaisons internationales

Le président d'un comité technique de l'ISO (ISO/TC) peut aussi jouer un rôle essentiel dans la représentation auprès d'autres organisations internationales. Il existe de nombreuses liaisons formelles entre l'ISO et des organisations internationales qui ont besoin de Normes internationales relatives aux

activités qui sont les leurs. Le président d'un ISO/TC peut aider à assurer que la représentation en liaison est réalisée avec efficacité, avec une duplication minimale des travaux. Une fois de plus, les contacts qu'un président d'un ISO/TC peut établir pour les travaux sont essentiels.

Suivre les Directives

Un rôle majeur pour le président comme pour le secrétaire est de s'assurer que les *Directives* sont suivies en tout temps. Pour certaines réunions, le président et le secrétaire peuvent également être assistés par le responsable de programmes techniques (TPM) compétent du Secrétariat central de l'ISO. La Partie 1 des *Directives* est particulièrement importante car elle indique les procédures à suivre pour l'élaboration des normes. La Partie 2 contient des directives pour produire des normes compréhensibles et dépourvues d'ambiguïté, susceptibles d'être adoptées et utilisées dans le monde entier. Elle traite aussi de la manière dont les termes sont utilisés et des règles d'usage acceptées pour les unités, les tolérances, les symboles et les expressions statistiques.

La responsabilité première du respect de la Partie 2 incombe aux animateurs des groupes de travail et aux chefs de projet (*voir section suivante*).

Responsables de programmes techniques

Un responsable de programmes techniques (TPM) est assigné à chaque comité de l'ISO. Les TPM sont les représentants du Secrétariat central de l'ISO auprès des comités, qu'ils conseillent en matière de politiques, de procédures et de toutes questions relatives au programme de travail de l'ISO. Les TPM sont aussi le point de contact premier entre les comités (par l'intermédiaire des présidents et des secrétaires) et le personnel et la structure de gouvernance de l'ISO. Les TPM aident encore à garantir une coordination appropriée entre les liaisons internationales et les organes techniques travaillant dans des domaines apparentés. Les TPM ne participent pas à toutes les réunions des comités, mais ils le font lorsque des questions de politique ou de procédure doivent être abordées.



Dans une réunion ISO, qui est qui ?

Les **délégués** auprès des comités techniques de l'ISO (par exemple ISO/TC 215) et des sous-comités (par exemple ISO/TC 207/SC 1) ont la tâche de s'assurer que les points de vue et positions du comité membre national qu'ils représentent sont connus et compris du comité. Les délégués participent aux négociations et aux consultations destinées à formuler une position internationale consensuelle qui prend en compte le point de vue du pays du délégué.

Un **chef de délégation** est le porte-parole officiel d'une délégation. Un chef de délégation doit s'assurer que ses délégués présentent un point de vue homogène durant les réunions ou, s'il existe des points de vue divergents au sein d'une délégation, il déterminera lequel doit être présenté en réunion. Il doit s'assurer que les membres de sa délégation représentent la position du comité membre national. Aux chefs de délégation sera souvent donnée la responsabilité de faire un rapport sur les résultats des réunions à leur comité membre ou organisation assignée.

Un **représentant en liaison** est nommé par une organisation approuvée en liaison

avec le comité (c'est-à-dire un membre en liaison) pour assister aux réunions. Ces représentants peuvent participer aux réunions d'un comité aux côtés des délégations de comités membres de l'ISO. Ils n'ont toutefois pas le droit de vote sur des questions à l'étude au sein du comité. Cette liaison devrait opérer dans les deux sens et permettre ainsi de fournir des retours d'information et des rapports d'avancement en temps opportun.

Les représentants en liaison participeront aux examens des travaux du comité, aideront à éviter tout chevauchement des activités des groupes concernés et donneront leurs avis compétents en tant que de besoin. Ils n'ont pas le droit de voter lors des votes formels du comité.

Les **experts** sont désignés par un comité membre participant lorsqu'un nouveau projet est approuvé. Les experts peuvent également être nommés par



des organisations en liaison ou par d'autres comités techniques de l'ISO ou de la CEI avec lesquels il existe une liaison. Les experts sont normalement affectés à un groupe de travail associé à un projet (dans le cadre d'un comité technique ou d'un sous-comité). Ils ne représentent pas la position du comité membre qui les a désignés et contribuent aux travaux par les compétences qui leur sont propres. Les experts sont toutefois encouragés à comprendre les positions du membre de l'ISO qui les a nommés et à le tenir informé de l'avancement des travaux techniques.

Les **chefs/rédacteurs de projet** et les membres des comités de rédaction aident à la préparation, à la mise à jour et à la mise au point rédactionnelle des projets de comité et des textes finaux, y compris les travaux graphiques nécessaires. Ils s'assurent que le texte rédigé dans la langue de base, en général l'anglais, est conforme aux normes ISO et que des traductions dans d'autres langues sont correctement réalisées.

De plus, la plupart des comités établissent également un **comité de rédaction** pour chaque réunion, comprenant des délégués qui souhaitent aider le secrétariat à rédiger les résolutions qui documentent les décisions prises durant la réunion.

Se préparer pour une réunion



Les comités de l'ISO utilisent dans toute la mesure du possible des moyens électroniques modernes – courrier électronique, collecticiels et téléconférences – pour réaliser leurs travaux. Les réunions sont convoquées seulement lorsqu'il est nécessaire d'examiner les questions de fond qui ne peuvent être réglées par d'autres moyens. La plupart des travaux électroniques de l'ISO sont réalisés sur le serveur ISOTC <http://isotc.iso.org>

Les réunions sont planifiées bien à l'avance, en cherchant à regrouper des réunions de comités traitant de sujets apparentés, à améliorer la communication et à limiter la surcharge de travail qu'implique la présence aux réunions de délégués qui participent à plusieurs comités techniques ou sous-comités.

La date et le lieu d'une réunion font l'objet d'un accord entre le président et le secrétariat du comité technique ou du sous-comité concerné, le Secrétariat central de l'ISO et l'organisme national de normalisation qui accueille la réunion.

Lorsqu'ils se préparent pour la réunion, les délégués doivent avoir connaissance des travaux passés et présents de leur(s) comité(s). Les *Directives ISO/CEI* exigent que l'ordre du jour de la réunion et tous les documents fondamentaux soient mis à disposition par le secrétariat du comité quatre mois au moins avant la date de la réunion. Il convient que tous les autres documents soient disponibles six semaines au moins avant la réunion. Ces délais ont pour but de donner le temps aux comités membres de bien informer leurs délégations.

Les langues officielles de l'ISO étant l'anglais, le français et le russe, les travaux par correspondance et en réunions pourraient se dérouler dans l'une de ces trois langues. Néanmoins, il se trouve que l'anglais tend à être la langue de travail la plus couramment utilisée dans de nombreux comités de l'ISO. Le président et le secrétariat sont responsables de traiter de la question de la langue en réunion, d'une manière qui soit acceptable aux participants et en suivant les règles générales des *Directives ISO/CEI*.

Communiquer les résultats aux médias

Il convient d'accueillir favorablement l'intérêt manifesté par la presse ou les autres médias pour les travaux de l'ISO et le Secrétariat central et les comités membres de l'ISO disposent de services de relations publiques qui sont en mesure de fournir des informations à la presse concernant l'ISO, les normes ISO et les travaux en cours.

Une partie de la presse souhaite de plus en plus assister aux réunions de certains comités. Si, là encore, cet intérêt est bienvenu, la présence de la presse durant une réunion ISO peut inhiber le débat libre et ouvert sur les questions à l'étude. Aussi les membres de la presse ne doivent-ils pas être autorisés à assister aux séances de travail des réunions ISO. Toutefois, il est possible d'autoriser la participation de membres de la presse lors des cérémonies d'ouverture et de clôture des réunions plénières.

La convocation de conférences de presse avant ou après la réunion d'un comité est de la responsabilité du secrétariat du comité, en consultation avec les services de relations publiques du comité membre de l'ISO qui est l'hôte de la réunion.

Il convient que le membre de l'ISO qui accueille la réunion internationale coordonne et approuve les communiqués de presse afin d'éviter la confusion qui pourrait découler de messages divergents émis par des participants.

Sur le Web

ISO Online: www.iso.org

Autres services Web intéressant
directement les délégués :

Modèles pour la rédaction

www.iso.org/templates

Lignes directrices pour le vote électronique

www.iso.org/e-balloting

Lignes directrices pour le format PDF

www.iso.org/pdf

Lignes directrices pour l'Accord de Vienne

www.iso.org/va

Guide des services électroniques de l'ISO

www.iso.org/isoervicesguide

Directives ISO/CEI + Supplément

www.iso.org/directives

Plans d'action des ISO/TC

www.iso.org/bp

Site Web de l'ITTF (travaux de l'ISO/CEI JTC 1)

www.iso.org/ittf

Ressources et informations concernant la formation

www.iso.org/training

Réseau mondial des services de la normalisation

www.wssn.net

Magazines à lire

ISO Focus, une vue panoramique de la normalisation et des questions apparentées : ce qui est réalisé, pourquoi, ce qui sera réalisé et comment les normes aident à façonner le monde pour les entreprises, les gouvernements et la société. Et des entretiens avec des chefs d'entreprises sur les avantages des Normes internationales. www.iso.org/isofocus



ISO Management Systems intègre l'économie mondiale et l'information sur les normes. Ce magazine couvre les développements ISO 9000 et ISO 14000 dans le monde, fait le point sur les prochaines normes ISO pour les secteurs des services, l'évaluation de la conformité et de nouveaux domaines comme la responsabilité sociale. En direct de la source – l'ISO. Disponible en versions française, anglaise et espagnole.



www.iso.org/ims



Secrétariat central de l'ISO

Organisation internationale
de normalisation
1, ch. de la Voie-Creuse,
Case postale 56
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 733 34 30
E-mail central@iso.org
Web www.iso.org
ISBN 978-92-67-20474-1
© ISO, 2008-04/1000